• (2.30 p.m.)

Maintenant, monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques observations au sujet du discours qu'a prononcé le ministre ce matin avant de passer à la partie principale de mon intervention qui, de facon générale, portera sur les problèmes de pollution atmosphérique et ensuite sur divers articles du bill que je juge généralement faibles. Le ministre a affirmé que la mesure à l'étude ne constituait pas une approche fragmentaire aux problèmes de pollution atmosphérique, ajoutant qu'il souhaitait vivement assurer la disparation des refuges de pollueurs dans notre pays et que le bill marquait un pas dans cette direction. Je veux signaler aux députés que la mesure à l'étude constitue bien une approche fragmentaire à la pollution atmosphérique et qu'on ne peut s'éloigner davantage de la vérité qu'en prétendant que la mesure législative dont nous sommes saisis s'attaquera à la pollution atmosphérique d'un bout à l'autre du Canada.

Quand on étudiera la formulation du bill, on verra exactement ce que je veux dire. C'est un cas semblable à celui de la loi sur les ressources en eau du Canada qui ne donne à peu près aucun pouvoir aux autorités fédérales et nous en arriverons au même résultat avec la loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique qu'avec la loi sur les ressources en eau. Je veux vous en donner un ou deux exemples. Qu'a fait le gouvernement au suiet des automobiles? Le présent bill n'en parle pas et pourtant les automobiles sont responsables de 60 p. 100 de la pollution atmosphérique au pays. Cependant, le ministre et son ministère essaient de nous persuader que la loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique cernera le problème de la pollution de l'air. D'après moi, le ministre pourra s'occuper de certains carburants, mais c'est en vertu de la loi sur le transport par véhicule à moteur qu'on réglementera les normes de dégagement des automobiles. Rien ici ne prévoit ce cas. Cette mesure législative ne porte que sur les polluants stationnaires et ne vise nullement les normes de dégagement des avions, un des problèmes majeurs aujourd'hui et qui cause un tort à la biosphère.

L'hon. M. Davis: Puis-je poser ma question au député? Était-il ici l'an dernier lorsque nous avons adopté la loi sur la sécurité des véhicules automobiles?

M. Harding: Certainement que j'étais ici. Ce que je veux dire c'est que nous avons des normes, mais qu'il n'y a rien dans le bill qui puisse assurer la coordination des travaux de ces ministères, et c'est là l'argument que nous répétons depuis des semaines. Nous sommes en train de nous occuper de la loi sur l'organisation du gouvernement (1970) qui établit un nouveau ministère de l'Environnement à propos duquel mes amis ont soulevé une question il y a un moment. Nous avons passé toute une journée ici à tenter de faire accepter au ministre et à son ministère l'expression «normes nationales» dans ce projet de loi, mais on l'a rejetée. On mentionne des normes nationales ici, mais lorsqu'on établit un rapport entre cette mention et les pouvoirs conférés par la loi, on découvre que cette dernière n'a pas l'effet que les Canadiens voudraient qu'elle ait. Je crains fort que notre façon d'aborder le problème général de la pollution de l'air au Canada ne soit que partielle.

Je voudrais que l'on comprenne parfaitement qu'il s'agit là d'un nouveau bill au moyen duquel nous tentons, pour la première fois, de lutter contre la pollution atmosphérique. C'est un pas en avant, mais-comme dans le cas de la plupart des mesures législatives que nous propose ce gouvernement-ce bill ne va pas assez loin et n'englobe pas un domaine suffisamment vaste. Il ne contient pas de définitions suffisamment précises et, une fois de plus, nous voyons ce gouvernement, au lieu de prendre les devants d'une manière claire et franche en ce qui concerne les problèmes posés à notre pays par la pollution, s'abriter derrière la constitution, tout comme il l'a fait avec la loi sur les ressources en eau du Canada en alléguant qu'il avait les mains liées, vu qu'il s'agit de questions relevant de la compétence provinciale ou municipale. Nous nous souvenons de tous les problèmes inextricables que nous avons eus sur les bras en cherchant à résoudre des problèmes alors que nous avions affaire à des compétences concurrentes. Comme l'a fait remarquer mon ami, c'est une pollution constitutionnelle. Je voudrais cependant signaler que grâce aux contacts que j'ai eus avec les habitants et les organisations de notre pays qui sont intéressés par la lutte contre la pollution, je me suis aperçu qu'ils réclament tous que le gouvernement prenne les devants. Ils sont excédés et fatigués des retards enregistrés dans la lutte contre la pollution en raison des compétences concurrentes.

La population canadienne exige l'établissement de normes nationales quelles qu'elles soient, leur application à l'échelle du pays et un programme national qui fera converger notre attaque sur les problèmes de la pollution sans distinction d'industries, de gouvernements ou de particuliers qui se soucient peu de polluer le milieu s'il y a un dollar de plus à gagner. Il n'y a personne pour battre la marche à cet égard et nous n'avons pas le genre de loi qui pourrait donner un tel élan au Canada. Nous commençons à être un peu las de ces demi-mesures.

J'ai fait allusion aux premières remarques du ministre pour qui j'ai le plus profond respect. Une fois que la nouvelle loi sera adoptée, je puis l'assurer qu'il pourra compter sur tout l'appui que nous pourrons lui donner pour ce qui est de sa mise en application, de l'affermissement des normes et de l'attention à porter aux problèmes qui existent au Canada, et de l'élaboration de lois plus rigides de façon à résoudre les problèmes de pollution dont nous avons à souffrir.

• (2.40 p.m.)

Avant de parler de certains articles du bill, permettezmoi de dire quelques mots de la manière très générale d'aborder le problème de la pollution de l'air que tous les pays, à mon avis, devront un jour ou l'autre adopter. Notre globe terrestre est un véhicule spatial. Nous tournons dans l'espace protégés par une mince couche d'air qui nous enveloppe. La pollution de l'eau et des sols nous a déjà causé des ennuis. Maintenant, c'est l'air que nous respirons qui est menacé. Voilà pourquoi dans le monde entier des hommes de science éminents, des groupes de recherche et des gouvernements lancent le signal d'alarme: l'existence même du genre humain est menacée par certaines formes d'activité auxquelles il se livre actuellement et dont nous nous sommes trop peu souciés jusqu'ici. La situation nous rappelle la disparition des bisons dans les prairies et de nos belles forêts.